

Rennes, le 29 juillet 2024

Le directeur régional

à

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer des
Côtes-d'Armor
Service Planification Logement
Urbanisme
1, rue du Parc, CS 52256
22022 Saint-Brieuc Cedex

Objet : Élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAMBALLE-ARMOR.
Réf. : Votre courriel du 19 juillet 2024

En réponse à votre courriel visé en référence, je vous informe que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAMBALLE-ARMOR n'appelle aucune remarque particulière de ma part.

Toutefois, le libre accès du littoral aux agents des douanes devra être prévu dans le cadre des servitudes publiques.

**P. l'administrateur supérieur des douanes,
le secrétaire général régional**

Validé par Philippe QUARELLO

Direction régionale des douanes et
droits indirects de Bretagne
8 Cours des Alliés BP 44423
35012 RENNES CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Secrétariat général régional
Affaire suivie par : Anthony Pascouau
Tél. : 09 70 27 47 82
Courriel : sgr-bretagne@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 24001253